

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45 avenue Pierre SOUYRIS - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

Procès-verbal

Séance du 21 octobre 2024 à 19 heures 30

Présents :

Délégués titulaires : Mmes GAUSSERAND D., VIGROUX M., FABRE D., CAMPAGNARO M.C., GOMEZ G., GUIBELIN A., BARRAU F., CHAZOTTES F., VERGNES N., DEYMIE C., SOLIER H., MM. VIGROUX D., ALMAYRAC J.J., ALBAR E., RIVA C., ROUDIER D., PASTUREL N., TARROUX H., IMBERT J., TREMOLIERES A. et CRAYSSAC C..

Délégués suppléants : MM. CARCANO G. et BARTHE Y..

Absents ayant donné pouvoir : Mmes DELPERIE L. (pouvoir à M. RIVA C.), ROBERT C. (pouvoir à M. IMBERT J.), FRAYSSINET E. (pouvoir à Mme DEYMIE C.), MM. GAVALDA G. (pouvoir à Mme VIGROUX M.), LAGALY J.P. (pouvoir à M. PASTUREL N.), ANDREOLLO B. (pouvoir à Mme DEYMIE C.) et BENEDET J.P. (pouvoir à Mme CHAZOTTES F.).

Absents : Mmes BAYSSE N., THOMAS G., LAVAL-BARBANCE G. et M. NEGRE D..

Secrétaire de séance : M. PASTUREL Nicolas.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024 ;
- Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation (délibération) ;
- Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » souscrite par le CDG 81 auprès du groupement « Collecteam - Allianz » (Délibération) ;
- Lancement d'une démarche de construction d'un projet de territoire (délibération) ;
- Informations et questions diverses.

Suite à l'appel et après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur GAVALDA ouvre la séance et aborde les points inscrits à l'ordre du jour.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024 :

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre dernier a été approuvé à l'unanimité.

2- Décisions prises par le Président (délibération) :

Dans le cadre de sa délégation, le Président a signé les conventions et les contrats suivants :

Nature du document	Objet	Montant
Contrat d'intervention avec Roitero Jean-Michel Quartet Tierra Mundo	Concert dans le cadre de la nuit de la lecture	800 €
Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'Association Tétr'éPROUVèTe	Spectacle intitulé « Cabinet de poésie générale »	1 400 €
Convention de prêt d'œuvres de l'artothèque départementale	Mise à disposition à titre gracieux de la lithographie n° 191 de Jacques MONORY	-

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation.

3- Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » souscrite par le CDG 81 auprès du groupement « Collecteam - Allianz » (Délibération) :

La loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 impose aux employeurs publics territoriaux de participer financièrement à la protection sociale de leurs agents pour le risque « Prévoyance », à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le CDG81 a lancé une consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation pour la couverture de ce risque. Par délibération en date du 19 septembre 2023, Val 81 a souhaité participer à cette consultation.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, le CDG 81 a souscrit une convention de participation auprès du groupement « Collecteam - Allianz ». Les principales caractéristiques de cette convention sont les suivantes :

- La convention de participation est conclue pour une durée de 6 ans. Elle prend effet le 1^{er} janvier 2025 pour se terminer le 31 décembre 2030.
- L'assiette de la cotisation des agents comprend le traitement brut indiciaire (TBI), la nouvelle bonification indiciaire (NBI), le complément de traitement indiciaire (CTI) et le régime indemnitaire (RI).
- L'offre de base et les options sont :

GARANTIES	TAUX D'INDEMNISATION	TAUX DE COTISATION
Garanties obligatoires :		
. Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITT) . Invalidité . RI au premier jour de CLM / CLD	90%	2,30%
Garanties optionnelles facultatives :		
Option 1 : Perte de retraite	90%	+ 0,65%
Option 2 : Décès / Perte Totale Irréversible d'Autonomie (PTIA)	100%	+ 0,30%

- Les taux de cotisation proposés sont maintenus les deux premières années.
- Chaque agent peut décider d'adhérer à titre individuel au contrat-groupe « prévoyance ». L'adhésion s'effectue sans questionnaire médical et sans délai de stage.

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent adhérer à la convention proposée par le CDG 81 sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Social Territorial. Toutefois, l'adhésion est conditionnée :

- d'une part, au versement d'une participation financière versée aux agents ayant souscrit un contrat dans le cadre de ladite convention ;
- d'autre part, à la signature d'une convention avec le CDG 81 pour la gestion de la convention de participation (cf. annexe ci-jointe).

Il est proposé en conséquence au Conseil communautaire qui accepte :

- d'adhérer à la convention de participation conclue pour le risque « Prévoyance » entre le CDG 81 et le groupement « Collecteam - Allianz » ;
- de fixer la participation par agent à hauteur de 40 € par mois, conformément aux conclusions issues de la réunion de la commission des finances, de la conférence des Maires et du Bureau de Val 81 du 10 octobre 2024 ;
- d'accorder ladite participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité, ayant souscrit un contrat dans le cadre de cette convention ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents à intervenir concernant ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4- Lancement d'une démarche de construction d'un projet de territoire (Délibération) :

La Communauté de Communes Val 81 a souhaité, par la création d'un poste de Directeur Général des Services, rompre avec les habitudes de travail historiques. Ce choix fort, montre notre ambition collective de donner à Val 81 une autre dimension. Pour cela, il semble nécessaire de formaliser nos ambitions et aspirations collectives au travers d'un projet de territoire.

Le projet du Territoire Val 81 sera un document rédigé par l'ensemble des élus, en concertation avec nos partenaires, par lequel notre intercommunalité va définir sa vision de l'avenir. Il détaillera les orientations stratégiques pour le développement de notre territoire.

Au fil de nos échanges, ce projet de territoire permettra de définir les politiques publiques prioritaires de la Communauté de Communes. Ce projet va se construire dans un temps long et doit permettre de se projeter sur un temps encore plus long. Il sera le guide de notre action publique locale et la clé de coordination avec nos partenaires.

Ce projet sera rythmé par 3 grandes étapes lors de sa conception :

- une période clé de diagnostic,
- une phase de stratégie et d'orientation,
- et une déclinaison d'un plan d'actions.

A la fin de son élaboration, ce projet sera soumis à l'approbation du conseil communautaire. Sous réserve d'accord, il animera la vie de la Communauté de Communes.

Il est proposé au Conseil communautaire qui accepte de s'engager dans une démarche de projet de territoire et d'autoriser le Président, ou son représentant, à se rapprocher de nos partenaires institutionnels afin de formaliser le cadre de nos futurs échanges sur ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5- Questions et informations diverses :

- a) Participation à la consultation organisée par le CDG81 pour la Prestation Sociale Complémentaire Santé.
- b) Un sondage a été envoyé en mairie concernant les déchets électroniques. A ce jour, 9 communes ont répondu. Pour celles qui ne l'ont pas encore fait, elles sont invitées à y répondre.
- c) Les agents du service technique ont commencé la campagne de nids de poule. Certaines communes n'ont pas encore répondu. Elles sont invitées à faire une réponse par mail soit pour transmettre le relevé des nids de poule, soit pour signaler qu'il n'y en a pas dans leur commune.
 - Les prochaines dates : le 5 novembre 2024 à 14 heures COPIL de Schéma de lecture publique. L'invitation a été adressée à l'ensemble des délégués le 7 octobre dernier.
- d) Projet santé :

Afin de réfléchir et de travailler sur un projet santé, le Président et les Vice-présidents ont prévu d'organiser des réunions avec l'équipe de soin primaire (ESP) avec la participation de d'autres élus. Madame DEYMIE, Madame BARRAU, Madame GAUSSERAND Mesdames GUIBELIN et GOMEZ (en remplacement l'une de l'autre suivant leurs disponibilités) ainsi que Monsieur TARROUX y participeront.

Séance levée à 19 h 30

Pour le Président empêché,
La 1^{ère} Vice-présidente,
Myriam VIGROUX.

Le Secrétaire de séance,
Nicolas PASTUREL.